



Plica AG
Zürcherstrasse 350
CH-8500 Frauenfeld
+41 (0)52 723 67 20
info@plica.ch

Frauenfeld, le 18 avril 2024

Certificat de conformité aux directives RoHS 2011/65/UE et 2015/863 (RoHS III)

Si vous vous intéressez à la directive européenne RoHS 2015/863/UE, qui concerne la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, vous avez peut-être rencontré les termes « RoHS 3 » ou « RoHS III ». Ce n'est pas une nouvelle version de cette directive, mais une extension de la liste des substances qui ne doivent pas dépasser une certaine concentration dans les équipements électriques et électroniques.

Nous confirmons volontiers que tous nos produits sont conformes aux exigences de la directive UE RoHS (2011/65/UE).

Selon la directive 2011/65/UE, l'annexe III comprend plusieurs exceptions pour les concentrations maximales autorisées. Ces exceptions prennent en compte différents domaines d'application et périodes de validité (par exemple, le plomb (Pb, CAS n° : 7439-92-1) dans les alliages de cuivre, qui, conformément à l'annexe III, 6c, prévoit une concentration maximale de 4% en poids).

D'après les informations que nous avons reçues de la chaîne d'approvisionnement, nous vous informons que les exceptions suivantes sont possibles :

| Produit | Substance | Cas No. |
|--------------------------|------------|-----------|
| Presse-étoupes en laiton | Plomb (Pb) | 7439-92-1 |

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à tout moment.

Cordialement,

Plica AG

Uwe Zahnd